

Compte rendu du CTL DU 10 décembre 2020

Un CTL a eu lieu ce jeudi 10 décembre 2020 avec l'équipe de direction et les OS du département (FO, CGT, Solidaire, CFDT-CFTD).

A l'ordre du jour, notamment :

- les opérations de restructuration (pour avis) ;
- le bilan de la campagne de télétravail 2020 ;
- les ponts naturels 2021 (pour avis) ;
- la réponse aux questions diverses (NRP, EFS, télétravail).

► **Sur les opérations de restructuration :**

Le NRP continue à se déployer, mais avec un peu de retard à cause de la crise sanitaire en l'absence des OS majoritaires qui n'ont pas souhaité participer aux groupes de travail.

- Le déménagement temporaire du SIE de Vincennes à la DNID :

Compte-tenu de nombreux aléas, cette installation provisoire risque de perdurer pendant toute l'année 2021.

Sur interrogation, la direction a indiqué que s'agissant d'un déménagement et non de la fermeture d'un service, aucune mesure d'accompagnement spécifique n'a été prévue pour les agents subissant un rallongement du temps de trajet et peut-être une désorganisation de leur vie familiale.

La direction a estimé avoir donné l'information suffisamment longtemps à l'avance pour que les agents puissent faire leur mutation en 09/2020. Ils peuvent encore le faire pour 09/2021 sans toutefois pouvoir bénéficier d'une quelconque priorité.

- Le déménagement et la fusion de la Trésorerie de Fresnes et d'Orly

Le nouveau service sera installé dans des nouveaux locaux, proche de la trésorerie d'Orly, avenue Christophe Collomb, près de la station de Tramway et du RER

- En projet pour 2021, des MFS à Saint Maurice, Villeneuve Saint Georges, Boissy Saint Léger, Alfortville, Valenton.

Consultée pour avis, l'alliance CFTC-CFDT s'est déclarée contre ces projets qui constituent un véritable démantèlement de la DGFIP

► **Sur le bilan de la campagne Télétravail (TLTV) 2020 :**

La direction a donné des données génériques (nombre de demandes et pourcentage des acceptations, la répartition par genre, la moyenne d'âge, la répartition par corps et par services).

Mais sur interrogation des OS, elle n'a pas pu dire le nombre de jours de TLTV en moyenne accordé aux agents.

Les OS ont signalé que les agents se voyaient imposer des plages horaires alors qu'ils pouvaient vouloir travailler sur des plages horaires plus pratiques pour eux pour des raisons familiales (exemple, 7.30-16.00) de plus la souplesse dans les horaires permettrait une fluidification de l'accès aux applicatifs.

La direction a bien conscience de la difficulté d'accès aux applicatifs dans certains moments de la journée, mais considère cependant que les plages horaires en TLTV peuvent être imposés et différents que ceux en présentiels.

► **Sur les ponts naturels :**

La direction propose les 14/05/2021 et 12/11/2021.

Consultée pour avis, l'alliance CFTC-CFDT s'est déclarée contre cette proposition car il est important que les agents aient la possibilité de poser librement leurs congés.

► Sur les questions diverses

- Dans le cadre du paramétrage des ordinateurs pour le TLTV, les agents doivent communiquer leurs mots de passe. Ils ont donc dit aux OS leur inquiétude concernant cette perte de confidentialité du mot de passe et des risques de détournement par tiers pour accéder, sous leur nom, à des données sensibles.

La direction considère que la traçabilité des applications permet de contrôler toute intervention des tiers et qu'après paramétrage de l'ordinateur, les agents peuvent parfaitement changer leur mot de passe.

- Les conséquences en matière de TLTV des futures mesures gouvernementales sur le déconfinement au 15/12/2020.

La direction a indiqué que le statu quo était de mise en attendant les instructions de l'administration centrale.

CONTACT PRESSE CFTC :

Mail : cftc.dgfip.94@gmail.com